

SMIC : bientôt une hausse obligatoire

Fiche pratique publié le 16/05/2011, vu 1629 fois, Auteur : SOCIALEA - Gestion de paie

Lien vers l'article : SMIC : bientôt une hausse obligatoire ?

Le SMIC est révisé et augmente chaque 1er janvier. Cependant lorsque l'inflation a augmenté d'au moins 2 % par rapport à l'indice constaté lors de la dernière revalorisation du SMIC, une revalorisation doit obligatoirement intervenir en cours d'année (c. trav. art. L. 3231-5). La progression actuelle du taux d'inflation de référence (+ 1,425 % de novembre 2010 à mars 2011) pourrait ainsi obliger les pouvoirs publics à réviser le SMIC dans les mois qui viennent.